



Services au quotidien

Accompagnement personnalisé

Assistance immobilisation

## MES SERVICES PROPOSÉS

avec la garantie conventionnelle

OCIRPHANDICAP

### Qui est concerné ?

- Les salariés handicapés.
- Les salariés aidants de leur enfant handicapé.



## DES SERVICES AU QUOTIDIEN

JE SUIS EN SITUATION DE HANDICAP OU AIDANT D'UN ENFANT HANDICAPÉ.

JE BÉNÉFICIE DE BILANS PERSONNALISÉS

ET DE L'EXPERTISE DE PROFESSIONNELS À TOUT MOMENT.

### Le bilan de ma situation

Un **travailleur social** identifie mes besoins en établissant un diagnostic, m'aide à la réflexion et à la prise de décision en m'informant et rédige une note de synthèse.

À l'issue de ce bilan, et si la situation le nécessite, un accompagnement complémentaire

peut être mis en place sur les thématiques suivantes :

- nutrition préventive santé ;
- bilan situationnel par un ergothérapeute ;
- bilan mobilité aidant/aidé ;
- accompagnement à la gestion du budget.

### Pour approfondir

Un **juriste** m'apporte des réponses en matière de droit français dans des domaines tels que la santé, la famille, le droit du travail, la retraite, la perte d'autonomie, la succession, la fiscalité, l'administration, la justice...

Un **conseiller social** me renseigne en matière de droits sociaux, identifie des priorités et propose des solutions.

Un **professionnel de santé** me communique des informations médicales et de prévention sur les thèmes suivants :

- attitudes préventives face aux chutes, à la reprise d'activité sportive, risques médicaux... ;
- hygiène de vie, trouble du sommeil, gestion du stress, vaccins et examens, abdications (tabac, alcool...) ;
- pré-hospitalisation et post-hospitalisation, conseil dépistage cancer...

### En cas d'événement ressenti comme traumatisant

Un **psychologue clinicien** m'écoute, me rassure et m'apporte un soutien moral qui permet de libérer de mon anxiété. Il m'aide à aller de l'avant et à trouver de l'apaisement pour me reconstruire.



## UN ACCOMPAGNEMENT EN CAS DE SURVENANCE DU HANDICAP

JE DEVIENS HANDICAPÉ OU JE DEVIENS AIDANT DE MON ENFANT HANDICAPÉ.

JE BÉNÉFICIE D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET D'UN PANIER DE SERVICES.

Évaluation de la situation

Le travailleur social réalise un bilan pour recenser mes besoins.

Plan d'action

Le travailleur social met à ma disposition une enveloppe de services adaptés à mes besoins et coordonne leur mise en œuvre.

Points d'étapes réguliers

Grâce des appels de suivi, le travailleur social adapte les services en fonction de mes nouveaux besoins.

### Exemples d'accompagnement

Une personne vient à mon domicile pour **m'aider à faire mon ménage, à préparer les repas, à faire mes courses.**

Une **auxiliaire de vie** m'accompagne ou accompagne mon enfant handicapé dans les actes de la vie quotidienne (s'habiller, faire la toilette, se déplacer...).

Un **proche** peut me soutenir à mon domicile.

Si je suis dans l'incapacité d'**entretenir mon jardin**, ou **faire du petit bricolage**, un professionnel peut être mandaté.

Je peux également me faire **livrer des courses, des médicaments et des repas** à mon domicile.

### D'autres services mis à disposition pour faciliter mon quotidien

Un **ergothérapeute** peut faire le point avec moi à mon domicile. Il évalue ma situation et me propose des solutions sécurisées et pérennes. Il me conseille des aides techniques adaptées ou un réaménagement de mon logement et de mon véhicule. Ces propositions tendent à restaurer mon niveau d'indépendance ou celui de mon enfant handicapé.

À la suite de ce bilan, je peux être mis en relation avec des professionnels pour effectuer des **travaux de réaménagement.**

Ce service comprend également le contrôle administratif des devis et un avis sur la corrélation des prestations proposées et de mes besoins, ainsi que le prix tarifé.



## UNE ASSISTANCE EN CAS D'IMMOBILISATION

JE SUIS AIDANT D'UN ENFANT HANDICAPÉ.

JE BÉNÉFICIE DE SERVICES D'URGENCE.

### Mon enfant est soutenu à mon domicile

Pendant la durée de mon immobilisation\*, un **auxiliaire de vie** accompagne mon enfant dans les tâches de la vie quotidienne.

Une personne peut également se déplacer à mon domicile pour **effectuer le ménage, la préparation des repas, le repassage...**

**Des services de proximité** peuvent être organisés : livraison de médicaments, des courses et des repas en cas de nécessité.

### Mon enfant est accompagné par un de mes proches

Pendant la durée de mon immobilisation, un **proche peut être transféré à mon domicile** pour s'occuper de mon enfant, ou bien c'est mon enfant qui peut être conduit chez l'un de mes proches pendant la durée de mon indisponibilité.

\* Sur une période maximale de 30 jours.

### COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

J'appelle le numéro de contact 24h/24, 7j/7

**05 49 67 98 12**

(appel non surtaxé)

Je transmets le code d'accès : HCRHANDI  
Je justifie ma situation avec une attestation MDPH

Document non contractuel constituant un résumé des garanties.

Les conditions précises d'attribution et d'intervention sont détaillées dans la notice d'information.

### MENTIONS LÉGALES

OCIRP (Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance), Union d'institutions de prévoyance régie par l'article L931-2 du Code de la Sécurité sociale.

SIREN : 788 334 720 – Siège social : 17 rue de Marignan – CS 50003 – 75008 PARIS

Les garanties d'assistance sont assurées et mises en œuvre par IMA ASSURANCES, société anonyme au capital de 7 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris, CS 40000, 79033 Niort Cedex 09, soumise au contrôle de l'ACPR située 4 place de Budapest, 75436 Paris, Cedex 09.